

# Colloque Management du sport

**Rennes, 6 & 7 juin 2018**

Laboratoire VIPS<sup>2</sup>  
UFR STAPS - Université Rennes 2

## APPEL A COMMUNICATION

Le colloque Management du sport, organisé par le laboratoire VIPS<sup>2</sup> (Violences, Innovations, Politiques, Socialisations et Sports – EA 4636) à l'UFR STAPS de l'Université Rennes 2, s'inscrit dans la continuité des colloques de Strasbourg (2011), Dijon (2015) et Lyon (2017). Ces manifestations et ces échanges scientifiques ont conduit à la création d'une société savante en management du sport.

Cette 4<sup>ème</sup> édition sera l'occasion à la fois de poursuivre les travaux de recherche entrepris, de rassembler la communauté scientifique en management du sport mais également de proposer la première assemblée générale coordonnée par la nouvelle société savante.

Le colloque Management du sport de Rennes se positionne dans une perspective internationale, et s'adresse à la communauté des enseignants-chercheurs, étudiants (docteurs, doctorants, masters) et professionnels, du secteur public et privé, impliqués dans ce domaine. Le caractère international revêt en effet un enjeu central dans le développement et la reconnaissance des travaux scientifiques pluridisciplinaires en management du sport. Il est également essentiel au regard de l'orientation thématique proposée dans le cadre de ce colloque « Loisir, Tourisme, Innovation ».

### Positionnement scientifique

1/ L'objectif scientifique du colloque est de fédérer l'ensemble des chercheurs qui s'interrogent sur les questions de management du sport. Ce domaine de recherche est entendu au sens large et recouvre une pluralité d'approches disciplinaires qui constituent l'identité de la recherche en management du sport dans le champ des STAPS : sciences de gestion (gestion des ressources

humaines, marketing, management stratégique, finance, etc.), sociologie, droit, économie, géographie, histoire, etc. Les travaux scientifiques en management du sport se développent par ailleurs dans de nombreux domaines et s'intéressent à un ensemble de thématiques transversales telles que les clubs sportifs amateurs et professionnels, la dynamique des pratiques et les consommations sportives, les équipements sportifs, les événements sportifs, la gouvernance des organisations sportives, l'industrie des articles de sport, les loisirs et le tourisme sportif, le management public, le sport professionnel et le sport spectacle, etc.

2/ Dans le cadre du colloque de Rennes, trois thématiques principales sont proposées : le tourisme, les loisirs et l'innovation. Ces thématiques constituent des champs importants de réflexion dans le domaine du management du sport, à la croisée entre des enjeux de recherche, de formation et des perspectives professionnelles. Toutefois, la volonté du colloque est de rassembler le plus largement possible la communauté des chercheurs en management du sport et des communications en dehors de ces trois thématiques pourront donc être proposées.

- La première thématique porte sur les liens entretenus entre le sport et le tourisme, et les implications du point de vue du management. Sans être exhaustif, plusieurs perspectives peuvent être envisagées. Il s'agira par exemple, de saisir les évolutions du marketing territorial et la place du sport dans les stratégies de positionnement des territoires, l'impact des grands événements sportifs en matière de tourisme, le rôle du sport dans le tourisme d'affaires et le marché des MICE (*Meetings, Incentives, Conventions & Events*), le renouvellement de l'industrie du tourisme au regard de l'évolution des sports, le management des destinations touristiques et les stratégies de captation de nouvelles clientèles sportives, les transformations des politiques publiques au croisement du sport et du tourisme, les évolutions du tourisme sportif face aux nouveaux enjeux de la transition écologique, etc.

- La seconde thématique de ce colloque s'intéresse plus spécifiquement aux loisirs sportifs. S'il s'agit d'un domaine de recherche structuré autour des *leisure studies*, l'objectif est bien de saisir les transformations récentes des loisirs et les implications managériales qui en découlent. Des recherches pourront ainsi porter sur les évolutions de l'industrie des loisirs sportifs, sur la place et le rôle du numérique dans le développement des loisirs sportifs et les effets sur la consommation sportive, sur les nouvelles méthodes de management intégrant davantage les loisirs sportifs dans les politiques de gestion des ressources humaines, sur les stratégies (et les difficultés) des fédérations sportives face au développement des loisirs sportifs, sur le rôle des collectivités territoriales dans le développement et/ou la régulation des sports de nature, sur l'évolution de la consommation du spectacle sportif, etc.

- La dernière thématique est transversale puisqu'elle concerne l'innovation dans le secteur du management sportif. Des communications pourront être proposées sur des cas d'innovations industrielles et le développement de nouveaux articles de sport, sur les innovations en matière de services sportifs, sur des innovations managériales dans la gestion des ressources humaines, sur le développement de nouveaux outils au service du marketing sportif, sur les limites éthiques de l'innovation (ambush marketing, etc.), sur des cas d'innovations concernant les équipements sportifs ou encore sur des nouvelles politiques sportives innovantes, etc. Une réflexion pourra aussi être envisagée sur les freins, les contraintes et les difficultés à mener le changement (dans les organisations sportives par exemple) dans un contexte d'injonction à l'innovation.

3/ Ce colloque cherche également à créer des liens entre le monde de la recherche et celui des professionnels du management du sport. Les communications scientifiques présentées mettront en avant l'utilité sociale de la recherche en management du sport, au travers notamment des implications managériales qui pourront découler des principaux résultats exposés. Les échanges interdisciplinaires permettront de s'interroger sur des problématiques diverses, comme par exemple les nouveaux modes de gouvernance des activités sportives et touristiques ou encore la gestion des équipements sportifs, et de dégager des résultats ou préconisations dont certains acteurs du secteur sportif pourront se saisir, comme par exemple les institutions publiques en matière de développement économique ou d'aménagement de leur territoire. Le secteur privé marchand tout comme le secteur associatif seront eux aussi au cœur des échanges scientifiques, et des présentations de recherche appliquée pourront fournir une matière à réflexion pour renouveler les pratiques managériales.

### **Propositions de communication**

Les propositions de communication sont à déposer en ligne sur le site web du colloque : <https://managementsport.sciencesconf.org>

Les résumés de 750 mots maximum (références non comprises) devront proposer un travail de recherche structuré autour de la littérature scientifique et de données empiriques qualitatives et/ou quantitatives. Une revue de littérature problématisée apportant des éléments de connaissance actualisés sur le plan conceptuel peut aussi être soumise. Les propositions seront rédigées en français ou en anglais, en respectant le format suivant :

## TITRE DE LA COMMUNICATION

### Nom Prénom – Fonction

Appartenance institutionnelle

[courriel@courriel.fr](mailto:courriel@courriel.fr)

(à renseigner pour chaque contributeur si plusieurs co-auteurs)

**Mots clés** : 4 à 6 mots clés génériques

### Résumé de la communication

Le résumé de 750 mots maximum (texte Times 11, justifié, interligne simple) présentera de manière synthétique les éléments majeurs de votre contribution :

- Introduction et objectif(s)
- Cadre théorique et problématique
- Méthodologie de recueil/traitement des données
- Principaux résultats
- Préconisations & conclusion

Les propositions renvoyant à des approches spécifiques (revues de question, travaux inductifs, etc.) pourront s'éloigner de cette trame.

### Références

Agrémenter le texte d'une bibliographie (5 sources au maximum) au style APA :

<http://guides.bib.umontreal.ca/disciplines/20-Citer-selon-les-normes-de-l-APA?tab=108>

Les présentations orales, en français ou en anglais, dureront 15 minutes. Elles seront regroupées en sessions thématiques en fonction de la nature des propositions retenues, au terme d'une expertise de chaque résumé par les membres du comité scientifique.

Certaines communications du colloque pourront faire l'objet d'une publication dans une revue scientifique ou dans un ouvrage collectif (*Nature et récréation*, *Juristourisme-Dalloz*, *PUR*).

### Calendrier

- ~~26 janvier 2018~~ : **23 février 2018** Nouvelle date limite d'envoi des propositions de communication
- Mars 2018** : Notification des acceptations de communication, avec éventuelles demandes de modifications
- 6 mai 2018** : Clôture des inscriptions
- 6 & 7 juin 2018** : Déroulement du colloque

## Comité d'organisation

- Noemi Garcia-Arjona – Maître de Conférences / Université Rennes 2
  - Luc Gourin – PAST / Université Rennes 2
  - Elodie Paget – Maître de Conférences / Université Rennes 2
  - Yohann Rech – Maître de Conférences / Université Rennes 2
  - Frédérique Roux – Professeur des Universités / Université Rennes 2
  - Gaëlle Menguy – Responsable administrative VIPS<sup>2</sup> / Université Rennes 2
  - Marie-Paule Victor – Gestionnaire VIPS<sup>2</sup> / Université Rennes 2
- Avec la collaboration des membres du laboratoire VIPS<sup>2</sup> (EA 4636, directeur : Michaël Attali).

## Comité scientifique

- Salvador Anton - Professeur / Universitat Roviri i Virgili, Espagne
- Michaël Attali - Professeur des Universités / Université Rennes 2
- Emmanuel Bayle - Professeur Associé / Université de Lausanne, Suisse
- Olivier Bessy - Professeur des Universités / Université de Pau
- Guillaume Bodet - Professeur des Universités / Université Lyon 1
- Patrick Bouchet - Professeur des Universités / Université de Bourgogne
- Maria Carretero - Professeur / Universidad de Nebrija, Espagne
- Jean-Loup Chappelet - Professeur Ordinaire / Université de Lausanne, Suisse
- Dominique Charrier - Maître de Conférences HDR / Université de Paris Sud
- Christophe Clivaz - Professeur associé / Université de Lausanne, Suisse
- Jean Corneloup - Maître de Conférences HDR / Université Clermont Auvergne
- John Daniels - Professeur / Metropolitan Manchester University, Angleterre
- Michel Desbordes - Professeur des Universités / Université de Paris Sud
- Charles Dudognon - Professeur des Universités / Université de Limoges
- Christophe Durand - Professeur des Universités / Université de Caen Normandie
- Christopher Hautbois - Professeur des Universités / Université de Paris Sud
- Noemi Garcia Arjona - Maître de Conférences / Université Rennes 2
- Alain Ferrand - Professeur des Universités / Université de Poitiers
- Marina Honta - Professeur des Universités / Université de Bordeaux
- Pascale Marcotte - Professeur / Université Laval, Québec, Canada
- Marcello Marchioni - Professeur / Università de Firenze, Italie
- Ludovic Martel - Maître de Conférences / Université de Corse
- Dieter Müller - Professeur / Umea Universitet, Suède
- Fabien Ohl - Professeur Ordinaire / Université de Lausanne, Suisse
- Elodie Paget - Maître de Conférences / Université Rennes 2
- Yohann Rech - Maître de Conférences / Université Rennes 2

- Frédérique Roux - Professeur des Universités / Université Rennes 2
- Nicolas Scelles - Professeur / University of Stirling, Ecosse
- Claude Sobry - Professeur des Universités / Université de Lille
- Bastien Soulé - Professeur des Universités / Université Lyon 1
- Gary Tribou - Professeur des Universités / Université de Strasbourg
- Thierry Zintz - Professeur / Université catholique de Louvain, Belgique

### Frais d'inscription

Les frais d'inscription comprennent l'accès aux sessions, les pauses café, les déjeuners des 6 et 7 juin ainsi que le cocktail dînatoire du 6 juin.

- Enseignants-chercheurs, enseignants et professionnels : 150 euros
- Doctorants, post-doctorants, ATER (sur présentation d'un justificatif) : 80 euros
- Docteurs sans emploi, étudiants en master (sur présentation d'un justificatif) : 50 euros